

BULLETIN

# D'ici ET D'AILLEURS

Vol. 2  
N° 3



**La solidarité syndicale  
au service de l'intégration**

VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE  
QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE

# d'immigration, DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION

DANIEL BOYER, président de la FTQ et responsable politique  
du dossier de l'intégration des personnes immigrantes.



**DANS NOTRE MÉMOIRE PRÉSENTÉ LE 3 FÉVRIER DERNIER, NOUS AVONS SURTOUT PLAIDÉ EN FAVEUR D'UNE VÉRITABLE POLITIQUE D'INTÉGRATION ET D'INCLUSION DES PERSONNES IMMIGRANTES À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE. UNE POLITIQUE QUI DOIT SE RÉALISER EN PARTENARIAT AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES PRÉSENTES DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL OÙ IL Y A UNE FORTE PRÉSENCE DE PERSONNES IMMIGRANTES.**

Nous avons aussi interpellé le gouvernement pour qu'il donne à Emploi-Québec et à la Commission des partenaires les moyens nécessaires afin de faciliter l'intégration et le maintien en emploi de personnes immigrantes. Québec doit réactiver la politique d'éducation des adultes et de formation afin d'accélérer la reconnaissance des compétences et des acquis. Québec doit s'assurer d'une plus grande transparence envers les personnes qui souhaitent immigrer au Québec en les informant de la différence entre l'évaluation que l'on fait de leurs diplômes et compétences, lesquels servent à faciliter leur entrée au Québec, et ce qui est reconnu lorsqu'elles sont acceptées. Québec doit également favoriser l'organisation de cours de français pendant les heures de travail en collaboration avec les organisations syndicales en place.

Nous avons demandé au gouvernement qu'il reconnaisse la contribution à notre société des travailleurs et travailleuses temporaires en leur facilitant l'accès à la citoyenneté, que l'on mette fin à la pratique d'un permis de travail lié à un seul employeur, que l'on protège les travailleuses domestiques et que l'on facilite le droit à la syndicalisation dans tous les secteurs, dont le secteur agricole.

La nouvelle politique sera adoptée à la suite de la consultation et servira de base aux orientations de la prochaine planification de l'immigration et aux travaux du Ministère qui visent à doter le Québec d'un système d'immigration capable de répondre aux besoins liés à son développement.

**Pour imprimer ou consulter le mémoire de la FTQ : [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca), rubrique publications, mémoires.**

## CRÉDITS

Portails : [www.ftq.qc.ca/personnesimmigrantes](http://www.ftq.qc.ca/personnesimmigrantes) et [www.languedutravail.org](http://www.languedutravail.org) //  
Responsable : Service de la francisation // Rédaction : Lola Le Brasseur // Relecture : Line Bolduc //  
Conception graphique : Pénéga // Impression : Héon & Nadeau // Tirage : 8000 exemplaires //  
Bibliothèque et archives nationales du Québec // 1994 ISSN 0803-3942 // Reproduction autorisée et encouragée.



**PLACE AU COMITÉ!** À tour de rôle, les membres du comité pour l'intégration des personnes immigrantes de la FTQ alimentent une chronique sur les activités de leur syndicat.

# L'intégration

## PAR L'ACTION



Témoignage de **YVES CHAMPAGNE**, conseiller syndical.

**YVES CHAMPAGNE EST CONSEILLER SYNDICAL POUR LA SECTION LOCALE 1991-P DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE (TUAC) ET MEMBRE DU COMITÉ D'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES DE LA FTQ. LA SECTION LOCALE 1991-P REGROUPE PLUS DE 4500 MEMBRES DONT UN GRAND NOMBRE SONT DES PERSONNES IMMIGRANTES ET DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES.**

« La barrière de la langue est une des plus importantes pour l'accès à l'emploi, mais aussi pour l'intégration sociale des personnes immigrantes. Les cours de français que notre syndicat organise en milieu de travail est un élément clé d'une intégration réussie et c'est tout aussi bon pour les employeurs que pour les personnes elles-mêmes.

Chez les TUAC, nous travaillons à faire en sorte que les conditions de travail et de vie de tous nos membres, quelle que soit leur origine ou la durée de leur contrat de travail au Québec, s'améliorent et soient plus sécuritaires et équitables dans tous les secteurs d'activités. Nous travaillons, de concert avec le ministère

de l'Immigration, de l'Inclusion et de la Diversité (MIDI) et d'autres organismes mandatés, afin de prendre les dispositions nécessaires pour favoriser et soutenir l'apprentissage du français en milieu de travail. Les actions des TUAC sont multiples et se traduisent principalement par la négociation collective et par la mise en place d'actions adaptées à la réalité des milieux de travail. Soutenir et outiller nos membres guide quotidiennement notre action.

En tant que membre du comité d'intégration des personnes immigrantes de la FTQ, j'y trouve un lieu d'échange de connaissances et de partage d'expériences qui encourage à poursuivre notre action. »

### SAVIEZ-VOUS QUE

POUR LES NEUF PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 2014, LE QUÉBEC A ACCUEILLI **42 379 immigrants**. CE NOMBRE EST LÉGÈREMENT SUPÉRIEUR (+ 952) À CELUI DE LA MÊME PÉRIODE DE 2013, QUI TOTALISAIT **41 427 nouveaux arrivants**.

Source : <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/BulletinStatistique-2014trimestre3-ImmigrationQuebec.pdf>

# Dans nos rangs...

**PARCE QUE NOUS AVONS DES VALEURS DE SOLIDARITÉ ET DE JUSTICE SOCIALE À PARTAGER, LA FTQ TRAVAILLE DEPUIS DES DÉCENNIES, DE CONCERT AVEC SES SYNDICATS AFFILIÉS, DANS LE SENS D'UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES DANS LES SYNDICATS MAIS AUSSI À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE.**



Depuis plus d'une décennie, la section locale 800 de l'Union des employés et employées de service (UES-800) s'emploie à franciser ses membres qui sont des personnes immigrantes qui n'ont pas ou peu de connaissance du français. Les cours sont donnés le jour, durant la semaine, et les participants et participantes sont payés pour suivre cette formation.

**BIENVENUE DENISE**

**MERCI RIMA**

*D'ici et d'ailleurs* souhaite la bienvenue à Denise Gagnon, nouvellement nommée à titre de responsable du dossier de l'intégration des personnes immigrantes en remplacement de Rima Chaaban. Denise connaît bien ce dossier puisqu'elle en a déjà eu la responsabilité il y a une dizaine d'années. Rappelons qu'elle occupe aussi le poste de directrice du Service de la solidarité internationale à la FTQ.

Nous vous invitons à visiter nos sites Web et à y découvrir une foule de renseignements utiles concernant les services du gouvernement du Québec et le soutien que vous offre la FTQ en matière de francisation et d'intégration des personnes immigrantes, en plus d'y trouver de nombreux témoignages de nos confrères et consoeurs venus d'ailleurs.

[languedutravail.org](http://languedutravail.org), section intégration linguistique.  
[ftq.qc.ca/personnesimmigrantes](http://ftq.qc.ca/personnesimmigrantes).



# UTILE UNE **LANGUE COMMUNE** **AU TRAVAIL?**

Par **JEAN DUSSAULT**,  
directeur du Service de la santé et de la sécurité  
du travail à la FTQ



**LORSQUE LE DIRECTEUR D'UN GRAND HÔTEL DU CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL DEMANDA AU PRÉPOSÉ AU MÉNAGE DE DÉTACHER LE TAPIS D'UN CORRIDOR DE L'HÔTEL, AU COURS DE LA NUIT, IL EUT BIEN DU MAL À CONTENIR SA SURPRISE LORSQU'IL SE RETROUVA LE LENDEMAIN DEVANT UN CORRIDOR AU PLANCHER NU. LE TRAVAILLEUR, UN IMMIGRANT, POSSÉDANT QUELQUES RUDIMENTS DE FRANÇAIS, N'AVAIT PAS COMPRIS QUE DÉTACHER VEUT AUSSI DIRE ENLEVER LES TACHES.**

Les cas de directives de travail mal comprises en raison de la méconnaissance du français sont plus fréquents que l'on serait porté à le croire. Par exemple, des travailleurs et travailleuses témoignent de ralentissement dans le travail parce qu'ils ou elles ont de la difficulté à comprendre tels logiciels ou telles directives de travail.

Au Québec, le droit de travailler en français, inscrit dans la Charte de la langue française (loi 101), ne nous oblige pas à travailler dans une autre langue lorsque nous ne sommes pas en mesure de bien comprendre ce que nous avons à faire.

La loi 101 et la Loi sur la santé et la sécurité du travail ont en commun que les travailleurs et travailleuses sont directement interpellés pour veiller à ce que leurs droits soient respectés. D'une part, le droit de travailler en français et d'autre part le droit de travailler dans un environnement sécuritaire.

Ces deux lois définissent le rôle et le mandat des travailleurs et des travailleuses. Outre l'instauration du paritarisme dans les deux lois, on note une autre similitude : l'article 137.1 de la loi 101 accorde des garanties aux représentants des travailleurs et travailleuses pour faciliter leur participation aux activités du comité de francisation.

À titre de comparaison, les membres des comités de santé et de sécurité, en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (article 81), de même que les représentants à la prévention en vertu de l'article 97, bénéficient des mêmes protections.

Si vous souhaitez organiser un atelier ou une conférence sur le sujet, communiquez avec le Service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ au 514 383-8030.



LA 16<sup>E</sup> ÉDITION  
AURA COMME  
THÈME **NOUS  
SOMMES LE  
QUÉBEC**

DU 20 AU

31 MARS 2015

## SEMAINE D' ACTIONS **CONTRE LE racisme**

LA SEMAINE D' ACTIONS CONTRE LE RACISME EST NÉE, EN MARS 2000, POUR SOULIGNER LE 21 MARS DÉCRÉTÉ JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE PAR LES NATIONS UNIES. AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, CET ÉVÉNEMENT EST DEvenu UN MOMENT PRIVILÉGIÉ DE RÉFLEXION, D'ÉCHANGE ET DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL EN FAISANT CONNAÎTRE AUX AUTRES, DES INITIATIVES NOVATRICES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION RÉALISÉES AU QUÉBEC ET AILLEURS DANS LE MONDE.

La Semaine vise à accroître la sensibilisation et la compréhension, et favoriser un dialogue public éclairé à propos du racisme et de la diversité culturelle au Québec. Tous et toutes, dans leur milieu respectif, sont invités à réaliser des activités qui favorisent le rapprochement entre les différentes communautés culturelles afin de prévenir les tensions intercommunautaires.

Dans nos milieux de travail, la lutte contre le racisme peut être menée par des actions de sensibilisation des membres. Toutes les interventions que nous pouvons faire pour faciliter l'intégration au milieu de travail ainsi que dans la vie syndicale ont un impact direct sur l'intégration des personnes immigrantes à la société québécoise. L'action syndicale elle-même est un moyen de lutter contre le racisme puisqu'elle réunit tous les travailleurs et travailleuses dans une lutte commune.

Site officiel de la Semaine d'actions contre le racisme : <https://ethnomania.com/m/events/view/Semaine-d-Actions-Contre-le-Racisme-SACR>.



**Le racisme est un ensemble de comportements conscients ou non, fondé sur l'idée de supériorité de certains hommes sur d'autres. Ces comportements conduisent à la ségrégation ou discrimination raciale.**

**Le racisme est enfin une hostilité envers un groupe ou une catégorie de personnes :**

- Un individu xénophobe est hostile aux étrangers.
- Un individu antisémite est hostile aux juifs.
- Un individu handiphobe est hostile aux personnes handicapées.

LES BONS COUPS!

# UN CENTRE DE formation UNIQUE



**CRÉÉ EN 2005, LE CENTRE EST VENU RÉPONDRE À CERTAINS BESOINS PRESSANTS DU MILIEU DU COMMERCE, LE RÉSULTAT D'UNE PRISE DE CONSCIENCE DE L'IMPORTANCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE MILIEU DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE. AUJOURD'HUI, LE CENTRE POURSUIT LES MÊMES OBJECTIFS : FORMER DE NOUVEAUX TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ET AUX ATTENTES DE L'INDUSTRIE DE LA VENTE AU DÉTAIL ET CELLE DE L'ALIMENTATION EN OFFRANT DES FORMATIONS ADAPTÉS AUX BESOINS DES EMPLOYEURS. DANS CES DOMAINES, LE CENTRE S'IMPOSE COMME UN CENTRE UNIQUE DE LA FORMATION CONTINUE.**

Les programmes de formation professionnelle du Centre s'adressent avant tout aux membres des TUAC-500 pour répondre à leurs besoins professionnels. Ils s'adressent aussi aux autres travailleurs et travailleuses en emploi, aux personnes en réinsertion à l'emploi, aux immigrants qui représentent une nouvelle main-d'œuvre, aux jeunes qui désirent travailler à temps partiel pendant leurs études, ainsi qu'à ceux et celles qui désirent faire leur entrée dans le commerce du détail et de l'alimentation.

Parce que le centre se veut un lieu d'apprentissage collé le plus possible sur la réalité industrielle, il met l'accent sur les compétences, la santé et la sécurité au travail et la connaissance de la langue française.

Au fil des ans, le Centre a acquis une réputation d'excellence qui le positionne comme étant un acteur incontournable dans la formation de la main-d'œuvre du secteur de l'alimentation et du commerce.

Pour en savoir plus sur le Centre :  
[www.cfacq.ca](http://www.cfacq.ca)

LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE (TUAC) REPRÉSENTE PLUS DE 45 000 MEMBRES À TRAVERS LE QUÉBEC. PRÉSENT DANS LES MARCHÉS D'ALIMENTATION, LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, L'HÔTELLERIE, LA TRANSFORMATION DE LA VIANDE ET LA PRÉPARATION DE METS CUISINÉS, LE SYNDICAT DES TUAC EST LA PLUS GRANDE ORGANISATION SYNDICALE PRÉSENTE DANS L'ENTREPRISE PRIVÉE AU PAYS.



## PLUS D'ARGENT DANS VOS POCHEs

### VOUS SAVEZ CE QU'EST UN REER :

vous mettez de l'argent de côté et en échange vous obtenez une déduction d'impôt.

Mais savez-vous pourquoi vous bénéficiez d'économies d'impôt supplémentaires lorsque vous épargnez dans le REER du Fonds de solidarité FTQ ?

**PARCE QUE LE FONDS A UNE MISSION UNIQUE : AIDER L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC.**

### QU'ATTENDEZ-VOUS POUR ÉPARGNER ?

	UN REER AILLEURS	UN REER AU FONDS
Votre épargne annuelle	1 000 \$	1 000 \$
Déduction REER	384 \$	384 \$
25 % d'économies d'impôt supplémentaires du Fonds	Sans objet	250 \$
Ce qu'il vous en coûte réellement	616 \$	366 \$ ou 4,08 \$ par paie

Note : exemple pour une personne ayant un revenu annuel de 45 000 \$ et 26 paies par année. Les crédits d'impôt accordés au Fonds pour l'année d'imposition 2015 sont de 10 % au fédéral et de 15 % au provincial.



Faites vous-même le calcul :  
**FONDSFTQ.COM/CALCULEZ**

1 800 567-FONDS (3663)



FondsFTQ

Ce placement est effectué au moyen d'un prospectus qui contient des informations détaillées importantes au sujet des actions du Fonds de solidarité FTQ. On peut se procurer un exemplaire du prospectus aux bureaux du Fonds ou sur son site Internet. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement. Les crédits d'impôt accordés au Fonds pour l'année d'imposition 2015 sont de 10 % au fédéral et de 15 % au provincial.